

**RAPPORT ANNUEL DU
COMITÉ DE FINANCE
Du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024**

1. LES MEMBRES DU COMITÉ

Membres

Mike Bannister (à partir de juin 2023)
 Denise Frenette
 Richard Losier (jusqu'au 15 mai 2023)
 Mathieu Lemieux (à partir de juin 2023)
 Denis Mallet, président
 Denis Prud'homme

Personnes invitées

Lynne Castonguay, secrétaire générale
 Gabriel Cormier, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines
 Sébastien Deschênes, vice-recteur du campus d'Edmundston
 Sid Ahmed Selouani, vice-recteur du campus de Shippagan
 Ginette Thériault, directrice du Service des finances

2. LES RÉUNIONS DU COMITÉ

Le Comité de finance s'est réuni huit fois entre le 1^{er} mai 2023 et le 30 avril 2024. Les réunions se sont tenues aux dates suivantes :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le 9 mai 2023 ✓ Le 31 août 2023 ✓ Le 12 septembre 2023 ✓ Le 7 novembre 2023 | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le 28 novembre 2023 ✓ Le 15 décembre 2023 ✓ Le 26 février 2024 ✓ Le 25 mars 2024 |
|--|---|

À titre de comparaison, le Comité de finance s'était réuni à sept reprises lors de la même période l'année précédente.

N. B. Le Comité de finance a aussi adopté trois résolutions par l'entremise de votes électroniques auprès des membres. Les détails se trouvent dans la prochaine section du rapport.

3. RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE COMITÉ

Lors de ses réunions, le Comité de finance a adopté les résolutions suivantes :

R : 03-CFI-230509

« Que le Comité de finance recommande au Conseil de l'Université l'adoption de l'entente de principe conclue entre l'Employeur et l'ABPPUM – unité II (Association des membres du personnel enseignant contractuel à temps partiel (chargées et chargés de cours). »

R : 04-CFI-230509

« Sous réserve de la ratification de l'entente entre l'Employeur et l'APAPUM, que le Comité de finance accepte une augmentation salariale de 3,0 % pour l'année 2023-2024 pour le personnel professionnel et de soutien. »

R : 05-CFI-230509 (vote électronique)

« Que le Comité de finance attribue au recteur et aux vice-recteurs de l'Université de Moncton une augmentation de salaire conformément à la proposition comprise dans les documents intitulés Échelles salariales – cadres supérieurs et Échelle salariale – rectrice ou recteur. »

R : CFI-230523 (vote électronique)

« Que l'on attribue aux cadres administratifs et au personnel administratif non syndiqué du campus de Moncton une augmentation salariale de 3 % pour 2023-2024, augmentation qui est celle retrouvée dans la lettre d'entente conclue entre l'Université de Moncton et l'Association du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton (APAPUM). »

R : 03-CFI-230831

« Que le rapport annuel 2022-2023 du Comité de finance soit présenté au Conseil de l'Université, pour réception. »

R : 01-CFI-230912 (vote électronique)

« Que le Comité de finance recommande au Conseil de l'Université l'adoption de l'entente de principe conclue entre l'Employeur et l'AEUM (Association des employés de l'Université de Moncton). »

R : 04-CFI-231107

« Que le Comité de finance recommande au Conseil de l'Université l'adoption des principes directeurs du budget de l'année financière 2024-2025. »

R : 05-CFI-231107

« Que le Comité de finance recommande au Comité de placement la création de la Politique de la gestion de la trésorerie. »

R : 01-CFI-231128

« Que le Comité de finance recommande au Conseil de l'Université les tarifs de location pour l'année 2024-2025 tels qu'ils ont été présentés dans le document intitulé « Tarification des logements - 2024-2025 ». »

R : 01-CFI-231215

« Que le Comité de finance accorde à l'équipe de négociation de l'Employeur un mandat de négociation avec l'Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston (APPUMCE), conformément à celui proposé dans le document portant comme titre « Mandat de négociation entre l'Université de Moncton et l'Association des professeures et professeurs de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston. »

R : 03-CFI-240325

« Que le Comité de finance recommande au Conseil de l'Université l'adoption du budget 2024-2025 de l'Université de Moncton. »

4. AUTRES POINTS DISCUSÉS

- Régimes de pension
- Échelles salariales de cadres supérieurs

- Logement étudiant
- État d'avancement des projets d'infrastructure
- Analyse des variations entre le budget et le réel - 2022-2023
- Projections triennales
- Projections financières 2023-2024
- Planification budgétaire pour 2024-2025
- Planification des infrastructures physiques des immeubles – Rapport d'état 2024
- Mandats de négociation entre l'Université de Moncton et les associations suivantes :
 - ✓ l'AEUM (Association des employés de l'Université de Moncton)
 - ✓ l'ATTUM (Association des techniciennes et techniciens de l'Université de Moncton)

Préparé par le Secrétariat général – Juillet 2024